

Communiqué aux familles

Objet : Informations à la suite du mouvement social des salariés.

Chères familles,

Ce 28 février 2025, un mouvement de débrayage a eu lieu au sein du Foyer de Vie la Roche des vents.

Nous souhaitons vous apporter toutes les précisions nécessaires à la compréhension de l'organisation du travail en 12h qui ne concerne que les weekends.

Cette modalité a pour objectif d'assurer une continuité et une qualité d'accompagnement optimales pour les personnes vulnérables accueillies.

Par conséquent, on retient que :

- Les 12 heures ne concernent que le week-end et ne modifient pas le reste du planning des équipes.
- Cette organisation permet aussi aux salariés du Foyer de vie la Roche des Vents de ne travailler qu'un week-end sur trois, leur offrant ainsi une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle conformément à leur demande initiale.
- Une semaine de 48 heures ne sera possible que sous deux conditions cumulatives :
 1. En cas de circonstances exceptionnelles pouvant nuire à l'accompagnement programmé.
 2. Uniquement sur la base du volontariat des salariés concernés, ce qui permet aussi au plus désireux d'améliorer leur pouvoir d'achat en cumulant des heures supplémentaires.

Cet accord rentre dans un cadre légal et respectueux des droits des salariés, avec pour seule priorité le bien-être des personnes qui nous sont confiées.

Notre seule volonté est de concilier qualité d'accompagnement, organisation efficiente, respect des professionnels et des personnes accompagnées.

Nous espérons que le dialogue social engagé permettra l'aboutissement du projet d'accord.

Soyez assurés que nous restons fidèles à notre mission principale : accompagner avec engagement, respect et humanité toutes les personnes en situation de handicap pour leur permettre d'accéder à une société inclusive et solidaire.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Elisabeth CHAMBERT

Présidente départementale de l'ADAPEI 07

